**COMPTE RENDU DE LA REUNION**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF**
**en date du 18 juin 2015**

**Convocation en date du 12 juin 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

**Etaient présents :**
Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne GAUTHERON, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mr Camille SCHLITTER

**Absents représentés :**
- Mme Annick RAMBOT donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS
- Mr Jacques GUILBOT donne pouvoir à M. PM CHEVAL
- Mr Olivier BERAUD donne pouvoir à M. Patrick HENRIOT,
- Mme Joëlle CHABERT donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON
- Mme Hélène CONDUCTIER donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY

**Absents excusés :** Mr Daniel BLANC

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 30 avril 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## I – PLACE DE LA MAIRIE

1- Eclairage public de la place de la Mairie

Monsieur CHEVAL présente trois propositions d'éclairage public incluant la mise en service et le raccordement de la place :

- Modèle Falco : 1 projecteur - modèle déjà installé – prix 6 360 € HT
- Modèle Olivio : 3 projecteurs – prix 9 400 € HT
- Modèle Discera : 2 projecteurs – prix 7 400 € HT

Ces prix comprennent la subvention du SIEL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux « Aménagement de la place de la Mairie »au SIEL et valide le choix du modèle Falco pour un montant de 6 360.00 € HT

2- Enfouissement réseau Télécom

Monsieur CHEVAL présente un devis de 3 116.00 € HT correspondant à l'enfouissement des lignes télécom, place de la Mairie.

Le Conseil Municipal, unanime, valide le devis de 3 116 .00 €HT.

## II – CONVENTION AVEC LE SIEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le SIEL pour la réalisation de travaux d'éclairage public intégrant la rénovation d'armoires d'éclairage et la création de nouveaux points lumineux.

La participation de la commune s'élève à 13 755.00 € HT.

Par transfert de compétence de la commune, le Siel aura la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil unanime :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Diagnostic Eclairage»
-
- Approuve le montant des travaux de 13 755.00 € HT

- Décide d'amortir ce fonds de concours en un an.

## III – MAIRIE : PROGRAMME DES TRAVAUX, AVENANT AU COCA

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2015 sollicitant le département de la Loire pour la rédaction d'un avenant au COCA signé le 4 décembre 2013.

Cet avenant prévoit le remplacement de l'action numéro 14 « Aménagement d'une salle de musculation dans la salle polyvalente » par l'action « Rénovation thermique de la mairie ». Cette dernière avait été estimée à 19 250.00 € HT.

Monsieur CHEVAL présente 4 devis de chaudière proposés par trois entreprises :

- Chaudière basse température : 11 050.79 €
  Chaudière à condensation : 15 925.14 €

- Chaudière basse température : 13 173.24 €

- Chaudière basse température : 13 319.60 €

Le Conseil Municipal, unanime, retient l'offre de l'entreprise Bonnefond pour l'option chaudière à condensation, qui générera des économies de consommation supplémentaires et sera conforme aux futures normes européennes.

Le programme travaux mairie comprend également des remplacements de menuiserie :
- A l'issue de la consultation engagée, le conseil municipal, unanime, retient l'offre la mieux disante de l'entreprise Dos Reis (2 640 € HT) pour le remplacement des fenêtres du 1er étage,
- Des devis seront sollicités pour le remplacement des portes du rez-de-chaussée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

* Décide de solliciter le département de la Loire pour la rédaction d'un avenant au COCA,
* Approuve le montant revalorisé des travaux de 22 127.00 € HT.

## IV – ENVIRONNEMENT : POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le Conseil Municipal reprend les débats sur l'emplacement de plusieurs points d'apport volontaire. Les difficultés d'accès pour les véhicules de collecte sur le site de la place de la Croix, les travaux qui vont être engagés sur les places de la Mairie et du cimetière justifient le déplacement des colonnes de points d'apport volontaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre), approuve ces retraits ainsi que les nouvelles propositions d'implantation :

- un site nouveau sera aménagé sur le parking de la salle des Graviers, le long de l'avenue du Rhône,
- des containers «papiers-journaux» et «emballages» seront installés à côté du container «verre» en place le long de la rue de la Gare.

Des habillages bois seront mis en place en périphérie des points d'apport sur ces deux sites.

## V – SCHEMA DE MUTUALISATION :

Suite au schéma de mutualisation engagé par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur les besoins de la commune et expose les 20 pistes de mutualisation proposées.

Le Conseil Municipal, unanime, retient 13 pistes de mutualisation.

## VI –RENOVATION ANCIENNE EGLISE

Monsieur le Maire présente un devis concernant la rénovation de l'ancienne Eglise.
Il rappelle que conformément à la convention conclue avec l'association « La Mémoire Pétribocienne », le 24 décembre 2013, la commune prend en charge l'achat des matériaux nécessaires à la rénovation.
Le devis de la société COQUAZ & BEAL SARL s'élève à 2 961.50 € HT et comprend la fourniture et la taille de meneaux et d'appuis, le montage étant assuré par l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société COQUAZ & BEAL SARL pour un montant de 2 961.50 € HT et remercie la Mémoire Pétribocienne pour son action dans cette rénovation.

## VII – JAD : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association JAD, affectée à l'acquisition d'un tracteur.

## VIII – TARIFS COMMUNAUX :

a) Restaurant scolaire :

Monsieur CHAMPELEY présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2015-2016.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les tarifs suivants qui ne couvrent qu'une partie du coût du service :

- prix d'un repas enfant : 4,30 €
- prix d'un repas adulte : 5,20 €

- prix pour un repas pris à la cantine dont les parents fournissent les denrées alimentaires (cas particuliers d'allergies alimentaires) : 1,50 €

DIT que ces tarifs, après déduction de la prise en charge communale, comprennent une part « fourniture du repas » (1.36€) et une part « garde des enfants » (2.94€) et qu'ils seront applicables à partir du 1er août 2015.

APPROUVE le nouveau règlement intérieur

b) Centre de Loisirs

Monsieur CHAMPELEY annonce que la commission propose de maintenir les tarifs existants.
Une modification a été apportée sur la réduction fidélité : pour 10 journées effectuées par un enfant, une réduction de 10% est accordée sur le prix des 10 journées ( repas et sorties non compris).
Pour les enfants inscrits à la ½ journée : 2 ½ journées = 1 journée

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le maintien des tarifs du centre de loisirs à compter du 1er juillet :

| Quotient familial | Journée | ½ journée | Repas | Sortie | Autres activités | Intervenant ½ journée | Supplément Extérieur ½ journée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Jusqu'à 450 | 13,50 € | 7,80 € | 4,40 € | 12,50 € | 7,80 € | 2,40 € | 2,35 € |
| Entre 450 et 700 | 14,00 € | 8,00 € | 4,40 € | 12,90 € | 7,90 € | 2,50 € | 2,45 € |
| Plus de 700 | 14,50 € | 8,20 € | 4,40 € | 13,40 € | 8,00 € | 2,60 € | 2,55 € |

Et approuvent le nouveau règlement intérieur.

c) Temps d'animation périscolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide le maintien des tarifs en vigueur :

* 3 € la demi-journée pour l'inscription du 1er enfant,
* 2,5 € la demi-journée pour l'inscription du 2me enfant,
* 2 € la demi-journée pour toute inscription à partir du 3me enfant.

- PRECISE que ces tarifs seront applicables pour l'inscription de la fratrie à une même date.

- DIT que ces tarifs seront applicables pour la rentrée scolaire de septembre 2015

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur

d) Garderie périscolaire :

Monsieur CHAMPELEY présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2015-2016 et de mise en place d'une pénalité de retard de 5€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

VOTE les tarifs suivants qui seront applicables à partir du 31 août 2015 et la mise en place d'une pénalité de retard de 5€.

| Quotient familial | ½ heure en € | 1 heure en € |
|---|---|---|
| de 0 à 1000 €<br>+ de 1000 € | 1,44<br>1,47 | 2,88<br>2,94 |

APPROUVE le nouveau règlement intérieur

## IX – REDEVANCES POUR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC :

### a) Bar Pause Café :

Le Maire rappelle que l'exploitant du bar Pause Café paye une redevance annuelle à la commune en raison de l'occupation du domaine public par une terrasse permanente place de la Mairie d'un montant de 240 €. Il soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la reconduction pour 1 an de cette autorisation de voirie et propose de maintenir le montant de la redevance 2015 à 240 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour 1 an et de maintenir son montant à 240 € pour 2015.

### b) Restaurant du Port :

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitant du restaurant du Port a installé une terrasse permanente, de plus petite superficie, sur le domaine public.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour un an et de maintenir son montant à 150 € pour 2015.

## X –INDEMNITES GARDIEN DE L'EGLISE:

Le Maire présente au Conseil Municipal une circulaire du Ministre de l'Intérieur qui stipule que le montant de l'indemnité pour le gardiennage des églises municipales de 2014 est reconduit en 2015 ; soit **474,22**€ pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le maintien de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Saint Pierre de Bœuf à 474,22 €.

## XI – VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder le gyrobroyeur qui n'a plus d'utilité pour la commune à M. QUENIN pour un montant de 1 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote la vente du gyrobroyeur pour un montant de 1 200 € TTC à Monsieur QUENIN

## XII – CESSION GRATUITE DU TERRAIN DE LA CRECHE A LA CCPR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération du 26 mars 2015, l'assemblée a voté la cession à l'euro symbolique de l'emprise du terrain correspondant au bâtiment de la crèche à la Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

Monsieur le Maire propose au Conseil de céder à titre gratuit les parcelles AD 477, AD 480 et AD 481 d'une surface de 550m² à la communauté de communes du Pilat Rhodanien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

.

- Annule la délibération N° 26-03-2015-11
- Donne son accord pour la cession, à titre gratuit, des parcelles AD 477, AD 480 et AD 481 d'une surface de 550m² à la communauté de communes du Pilat Rhodanien

## XIII – PERSONNEL COMMUNAL : PLAN DE FORMATION PLURIANNUEL

Le Maire annonce au Conseil Municipal que le plan de formation 2012-2014 étant arrivé à échéance, un nouveau plan inter-collectivités de la Loire vient d'être mis en place pour les collectivités territoriales et les établissements publics de moins de 50 agents.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- garantir la qualité et l'efficacité du service public local,
- accompagner la mise en œuvre des politiques publiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- promouvoir la prévention des situations à risque rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels.

Les membres du Conseil Municipal, unanimes :

1. approuvent le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. constatent qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
    - intégration et professionnalisation,
    - perfectionnement,
    - préparation aux concours et examens professionnels,
3. confirment que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF),

4. approuvent le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

## XIV – AFFAIRES DIVERSES

1- Motion de soutien à l'AMF

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive de la dotation de l'Etat.

2- Budget école

Le Conseil Municipal, unanime décide d'allouer un budget supplémentaire de 1 120.00 € à l'école pour l'achat de matériels divers (relieuse, jeux,..)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

| Numéro de délibérations de la séance | Intitulé |
|---|---|
| **18-06-2015-1** | Aménagement Place de la Mairie – Eclairage public |
| **18-06-2015-2** | Travaux de diagnostic Eclairage |
| **18-06-2015-3** | Avenant au contrat Communal d'Aménagement Modification du montant des travaux prévus dans la délibération N°27-01-2015-2 |
| **18-06-2015-4** | Subvention exceptionnelle JAD – année 2015 |
| **18-06-2015-5** | Tarifs restaurant scolaire 2015-2016 |
| **18-06-2015-6** | Tarifs Centre de Loisirs 2015-2016 |
| **18-06-2015-7** | Tarifs Temps d'Animation Périscolaire 2015-2016 |
| **18-06-2015-8** | Tarifs garderie périscolaire 2015-2016 |
| **18-06-2015-9** | Redevance pour occupation du domaine public – année 2015- « Bar Pause Café » |
| **18-06-2015-10** | Redevance pour occupation du domaine public – année 2015- « Restaurant du Port » |
| **18-06-2015-11** | Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2015 |
| **18-06-2015-12** | Vente du Gyrobroyeur à M. QUENIN |
| **18-06-2015-13** | Autorisation de signatures - Cession de terrains à la CCPR (crèche). Annule et remplace la délibération N°26-03-2015-11 |
| **18-06-2015-14** | Plan de formation au profit des agents de la commune de ST PIERRE DE BOEUF |
| **18-06-2015-15** | Soutien de l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat |

**La secrétaire de Séance**
**Mme Véronique MOUSSY**

**Le Maire**
**Serge RAULT**